



MINISTÈRE DE LA CULTURE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 5 juin 2025

Restitution au musée de la communauté juive de Würzburg et de Basse-Franconie Shalom Europa de quatre objets spoliés par les nazis

Rachida Dati, ministre de la Culture, se réjouit de la restitution, le 5 juin 2025, de quatre objets de culte, quatre bandelettes de Torah, conservés au musée d'art et d'histoire du Judaïsme (mahJ), et salue l'action conjointe du mahJ et des services du ministère de la Culture, qui y ont œuvré, en lien avec les représentants de la communauté juive de Würzburg (Bavière).

Il s'agit de quatre *mappot*, ornements destinés à la protection des rouleaux de Torah : ces longues bandelettes en lin fabriquées à partir d'un lange de circoncision sont brodées ou peintes d'une inscription indiquant le nom religieux de l'enfant avec celui de son père, et sa date de naissance dans le calendrier hébraïque, suivis d'une bénédiction. Elles sont offertes à la synagogue lors d'une cérémonie de présentation de l'enfant à la communauté, généralement lorsqu'il atteint trois ans.

Trois bandelettes avaient été offertes à la synagogue de Würzburg par les familles de Baroukh Karl Heinz Dessauer, né en 1922 (inv. 0558), de Yehoudah Ludwig Goldmeyer, né en 1923 (inv. 0560), et de Yehoudah Lothar Schloss, né en 1928 (inv. 0560). La quatrième avait été donnée à la synagogue de Kitzingen par la famille d'Isaiah Gotthelf Wohlgemuth, né en 1915, fils de Joseph Wohlgemuth, rabbin à Kitzingen (inv. 0559).

Ces *mappot* étaient conservées au musée d'art et d'histoire du Judaïsme. Elles ont été retrouvées en Europe à l'issue de la Seconde Guerre mondiale et confiées à la Jewish Restitution Successor Organization (JRSO), qui rassemblait des *judaica* (livres, objets rituels, etc.) dispersés à travers le III^e Reich et l'Europe occupée. Ces *mappot* faisaient ainsi partie d'un ensemble de 114 objets culturels juifs en déshérence, sans propriétaire connu, déposés par la JRSO en 1951 à l'ancien musée d'Art juif de la rue des Saules à Paris, qui l'a lui-même transféré au mahJ à son ouverture en 1998.

Reprenant l'initiative des recherches, Claire Decomps, conservatrice en chef des collections historiques et des *judaica* du mahJ a relevé les rares inscriptions présentes sur l'ensemble des objets déposés par la JRSO dans l'espoir d'y trouver des informations sur l'identité de leurs propriétaires ou donateurs. Si la plupart étaient inexploitable faute de précisions, elle a pu en revanche identifier quatre des six *mappot* conservées par le musée. Le ministère de la Culture et le mahJ ont alors pris contact avec la communauté juive de Würzburg et avec le Zentralrat der Juden in Deutschland (Conseil central des Juifs en Allemagne). C'est à leur président, M. Josef Schuster, que la restitution est faite.

Les *mappot* seront conservées par le musée de la communauté juive de Würzburg et de Basse-Franconie Shalom Europa.

Cette restitution s'inscrit dans le cadre des recherches proactives sur la provenance des biens conservés par les musées de France, qu'il s'agisse d'œuvres « Musées nationaux récupération » (MNR), d'œuvres

appartenant aux collections publiques ou de biens déposés selon diverses modalités, comme au mahJ. La volonté d'identifier leurs propriétaires avant-guerre, de déterminer s'ils ont été spoliés et, dans ce cas, de restituer les œuvres à leurs ayants droit ne faiblit pas.

Cet engagement politique renouvelé a permis la hausse du nombre de restitutions d'œuvres MNR ou de statut équivalent, notamment au cours des dix dernières années. Au total, 197 œuvres et objets MNR et assimilés ont été restitués depuis 1950, dont 84 depuis douze ans, parmi lesquels 56 ont été restitués dans le cadre de recherches proactives de l'administration et des musées.

À ces résultats, il convient également d'ajouter les 15 œuvres des collections publiques nationales ou territoriales dont la sortie du domaine public a été rendue possible par la loi du 21 février 2022 relative à la restitution ou la remise de certains biens culturels aux ayants droit de leurs propriétaires victimes de persécutions antisémites.

Enfin, la loi du 22 juillet 2023 relative à la restitution des biens culturels ayant fait l'objet de spoliations dans le contexte des persécutions antisémites perpétrées entre 1933 et 1945, adoptée à l'unanimité par le Parlement, a défini le cadre permettant la restitution des œuvres spoliées appartenant au domaine public de l'État et des collectivités territoriales. La loi a créé un dispositif administratif encadré permettant de déroger au principe d'inaliénabilité et de restituer les biens spoliés en évitant la multiplication de lois spécifiques dites « d'espèce ».

Le ministère de la Culture et les musées et bibliothèques concernés poursuivent leurs efforts, en lien avec la Commission pour la restitution des biens et l'indemnisation des victimes de spoliations antisémites, pour identifier, tant parmi les objets MNR que dans les collections publiques, les biens culturels spoliés et leurs propriétaires, et rendre possibles de nouvelles restitutions, en réparation des spoliations.

Les notices des objets restitués sont disponibles sur le site Internet du musée d'art et d'histoire du Judaïsme :

<https://mahj.org/fr/decouvrir-collections-betsalel/bandelette-de-torah-18027>

<https://mahj.org/fr/decouvrir-collections-betsalel/bandelette-de-torah-14149>

<https://mahj.org/fr/decouvrir-collections-betsalel/bandelette-de-torah-14150>

<https://mahj.org/fr/decouvrir-collections-betsalel/bandelette-de-torah-14151>

Retrouvez le dossier de presse [ICI](#)

Contact presse

Ministère de la Culture

Délégation à l'information et à la communication
Mél : service-presse@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr